



SPERIAN

GENERAL DATA

Division: Head Protection Family: Respiratory Protection Range: Reusable APR

Brand formerly known as: FERNEZ by Willson

Business Countries

EMEA Middle East **Activity Domains:** Industry

The AXP3 filter is used for protection against type AX toxic gases according to the EN 371:1992 standard (i.e. organic gases and vapours produced by solvents whose boiling point is < 65°C) as well as dust and toxic particulates and solid or liquid aerosols according to the EN 143, (class 3 standard): high filter efficiency (99.95%). This filter is used with a Sperian full-face mask.

The full-face mask and AXP3 filter set must only be used when the toxic concentration is less than 2000 x TLV. (TLV= TWA for 8 hours of work or STEL for 15 minutes of work)(cf. INRS document ed. 780 "Respiratory protection devices").

They can only be used in sufficiently ventilated premises where the atmosphere contains a minimum oxygen volume of 17 %.

CHARACTERISTICS:

- Type 450 cc
- Lightweight and resistant aluminium alloy housing with plastic cover- 106 mm in diameter
- Does not obstruct the field of vision
- Does not obstruct.
 EN 148-1 conforming threadeu conseal
 Activated and impregnated coconut carbon
 Very high absorption capacity.

 GASES TESTED:
 Methoxymethane C2H6O
 Isobutane C4H10
 The concentration of the test gas is 0.05% vol. for methoxymethane and 0.25% vol. for isobutane
 The tested air flow is 30 litres per minute
 The tested air flow is 30 litres per minute
 The tested air flow is 30 litres per minute
 The tested air flow is 30 litres per minute
 The tested air flow is 30 litres per minute
 The tested air flow is 30 litres per minute
 The tested air flow is 30 litres per minute
 The tested air flow is 30 litres per minute
 The tested air flow is 30 litres per minute
 The tested air flow is 30 litres per minute
 The tested air flow is 30 litres per minute
 The tested air flow is 30 litres per minute
 The tested air flow is 30 litres per minute
 The tested air flow is 30 litres per minute
 The tested air flow is 30 litres per minute
 The tested air flow is 30 litres per minute
 The tested air flow is 30 litres per minute
 The tested air flow is 30 litres per minute
 The tested air flow is 30 litres per minute
 The tested air flow is 30 litres per minute
 The tested air flow is 30 litres per minute
 The tested air flow is 30 litres per minute
 The tested air flow is 30 litres per minute
 The tested air flow is 30 litres per minute
 The tested air flow is 30 litres per minute
 The tested air flow is 30 litres per minute
 The tested air flow is 30 litres per minute
 The tested air flow is 30 litres per minute
 The tested air flow is 30 litres per minute
 The tested air flow is 30 litres per minute
 The tested air flow is 30 litres per minute
 The tested air flow is 30 litres per minute
 The tested air flow is 30 litres per minute
 The tested air flow is 30 litres per minute
 The tested air flow is 30 litres per minute
 The tested air flow is 30 litres per minute
 The tested air flow is 30 litres per minute
 The tested air flow is 30 litres per minute
 The tested - EN 148-1 conforming threaded connection to the Sperian full-face mask, ensuring a reliable connection and an excellent

- - * Sodium chloride for solid particulates
- The tested air flow is 95 litres per minute
- The aerosol penetration for the test must be less than :
 - *0.05% for sodium chloride
 - * 0.05% for paraffin oil
- Breathing resistance less than:
- 2.2 mbar at 30 l/min
- 8.2 mbar at 95l/min.

PACKAGING:

Packaged in individual cardboard boxes.

In case of a claim on this product, please indicate the lot number shown on the label.



EC CONFORMITY DECLARATION

The manufacturer or its legal representative supplier settled in the European Community:

Sperian Protection Europe

Declares that the next Personal Protective Equipment described here after is in conformity with the provisions of Council Directive 89/686/CEE:

Designation: Aluminium Specific Filter 450 AX P3

Reference: 1785018 Standard(s): EN371

This PPE is the object of the above EC attestation type:

0070-003-079-06-96-0118 Ext. 01-02-00

Delivered by:

INRS

Avenue de Bourgogne

BP 27

54501 Vandoeuvre Cedex

France

Made at Villers-Cotterêts, on the 07/19/2007

By: P. MARGERIT

Division: Head Protection

Pascal MARGERIT

VISITA NUESTRA TIENDA
EN FERAKO. COM DA



En exécution de la Directive 80/688/CEE du 21 décembre 1989 concentant le rapprochement des législations des états membres relatives aux équipements de protection individualle et des décrets n° 92-765, 766 et 768 du 29 juillet 1992 portant transposition de cette directive en droit français.

CERTIFICATION CE

Avenue de Bourgogne Avenue de Bourgogne B.P. nº 27 S4501 Vandoeuwe Cedex Téléophen : 08 83 50 20 00 Téléophe : 08 83 50 21 03 SIRET : 775 671 456 00058 NAF : 731 2

Siège social 30, rue Olivier-Noyer 75680 Paris Codex 14 Téléphone : 01-40-44-30-00

L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ET DE SECURITE

habilité par arrêté du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle en date du 11 août 1992,

identifié sous le numéro 0070

attribue

L'EXTENSION D'ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE

n° 0070-003-079-06-96-0118 / Ext 01-02-00

au modèle d'équipement de protection individuelle suivant :

dénomination

: Filtre combiné contre les composés organiques à bas point

d'ébullition et les particules solides et liquides.

marque commerciale, type : Filtre 450 AXP3 FERNEZ référence 1785018

fabricant

Société Nouvelle d'Articles de Protection - Groupe BACOU

demandeur de l'attestation :

BACOU SA - division FERNEZ Z.I.PARIS NORD II Rue de la Perdrix

BP 50398

95943-ROISSY CHARLES DE GAULLE

L'objet de cette extension porte sur le changement de la nature du matériau du couvercle du boîtier de filtre. La description détaillée du modèle d'équipement de protection individuelle objet de cette attestation, les références des prescriptions vérifiées dans le cadre de l'examen CE de type et des rapports d'essais et de vérifications correspondants ainsi que le marquage réglementaire apposé sur cet équipement de protection individuelle sont précisés à la page 2/2 de cette attestation.

P. le Directeur Général L'Adjoint au Chef de Département

Ingénierie des Equipements de Travail

A. MAYER

NOTA: Toute modification apportée au matériel neuf, objet de la présente attestation d'examen CE de type doit être partée à la connaissance de l'organisme habilité en application de l'article R 233-62 du Code du Travail ainsi que toute medification des informations contenues dans le dessier technique sur la base duquel l'attestation CE de type a été délivrée (changement de l'eu, changement de raison sociale du fabricant, retrait de certificat d'assurance qualité, modification des caractéristiques et des innies d'emploi du produit, etc....)

Cette attestation comporte 2 pages paraphées et numérotées 1/2 et 2/2



Description

Appareil filtrant les gaz et les particules solides et liquides en boîtier aluminium avec un couvercle en plastique. Le boîtier est muni d'un filetage mâle standard Rd 40 conforme à EN148-1 permettant de le raccorder à une pièce faciale équipée du même raccord.

Le filtre est équipé de deux bouchons avec pattes de scellement rompues lors de la première mise en service.

Domaine et limites d'emploi

L'appareil " filtre 450AXP3 FERNEZ" référence 1785018, filtrant les composés organiques à bas point d'ébullition tels que définis par la norme EN371 et les particules solides et liquides de la classe P3 définies par la norme EN143.

Il ne peut être utilisé qu'avec des pièces faciales masques complets , assurant au porteur une protection telle que définie par la norme EN136.

Il ne peut pas être utilisé dans des atmosphères dont la teneur en oxygène est inférieure à 17%.

Marquage CE

Le marquage CE est conforme à la Directive 89/686/CEE. Il comporte le sigle "CE" suivi du numéro d'identification de l'organisme (0194) qui assure le contrôle qualité suivant l'article 11/B. Les éléments de marquage ont 5 mm de hauteur, et sont imprimés sur le corps de l'appareit.

Les références de l'INRS qui a procédé à l'examen CE de type, sont données dans la notice d'utilisation établie par le fabricant.

Références des prescriptions vérifiées, des rapports d'essais et de vérification

L'attestation a été établie par référence aux exigences essentielles de santé et de sécurité données à l'annexe Il de la Directive 89/686/CEE applicables aux EPI .

Les résultats sont consignés dans les rapports d'examen INRS n° 96RE11703221 et 95RE4402054, SPD 033A-96, BIA9203659/2120.

CENTRE DE PRICHERCHE Aventre by/Bdurgogne 54501 VANDEUVRE CEDEX B.P. 27 - TBL 03 83.50.20.00



En exécution de la Directive 89/685/CEE du 21 décembre 1989 concernant le rapprochement des législations des états membres relatives aux équipements de protection individuelle et des décrets n° 92-765, 766 et 768 du 29 juillet 1992 portant transposition de cette directive en droit français,

CERTIFICATION CE

L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ET DE SECURITE

Avenue de Bourgogne B.P. n° 27 54501 Vandœuvre Cedex Téléphone : 83 50 20 00 Télécopie : 83 50 21 03 SIRET : 775 671 456 00058 NAF : 731 Z

habilité par arrêté du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle en date du 11 août 1992,

identifié sous le numéro 0070

Siège social 30, rue Olivier-Noyer 75680 Paris Cedex 14 Téléphone ; 40 44 30 00

attribue

L'ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE

n° 0070-003-079-06-96-0118

au modèle d'équipement de protection individuelle suivant :

dénomination

Filtre combiné contre les composés organiques à bas point

d'ébullition et les particules solides et liquides.

marque commerciale, type :

Filtre 450 AXP3

1785018 (identification en Français / Hollandais / Anglais) 1730144 (identification en Allemand / Italien / Espagnol)

fabricant

: Société Nouvelle d'Articles de Protection - Groupe BACOU

demandeur de l'attestation :

BACOU SA - division FERNEZ

Z.I.PARIS NORD II 13, Rue de la Perdrix

BP 50398

95943-ROISSY CHARLES DE GAULLE

La description détaillée du modèle d'équipement de protection individuelle objet de cette attestation, les références des prescriptions vérifiées dans le cadre de l'examen CE de type et des rapports d'essais et de vérifications correspondants ainsi que le marquage réglementaire apposé sur cet équipement de protection individuelle sont précisés en page 2/2 de cette attestation.

Le 30 juin 1996,

P. le Directeur Général

Le Chef du Service Machines et Dispositifs de Protection,

A. MAYER

NOTA: Toute modification apportée au matériel neul, objet de la présente attestation d'examen CE de type doit être portée à la connaissance de l'organisme habilité en application de l'article R 233-62 du Code du Travail ainsi que toute modification des informations contenues dans le dossier technique sur la base duquel l'attestation CE de type a été délivrée (changement de lieu, changement de raison sociale du fabricant, retrait de certificat d'assurance qualité, modification des caractéristiques et des limites d'emploi du produit, etc...).

Cette attestation comporte 2 pages paraphées et numérotées 1/2 et 2/2

Description

Appareil filtrant en boîtier aluminium muni d'un filetage standard conforme à la norme EN148-1 destiné à être raccordé uniquement sur des pièces faciales masque complets équipés du même raccord.

A l'intérieur du boîtier se trouve en premier la protection contre les particules puis la charge de charbon maintenue entre deux disques de tissu non tissé, par deux grilles.

La différence entre les deux références d'appareil réside uniquement dans les langues utilisées pour l'identification.

référence 1785018 (identification en Français, Hollandais et Anglais) référence 1730144 (identification en Allemand, Italien et Espagnol)



Photographie de l'équipement

Domaine et limites d'emploi

L'appareil "filtre 450AXP3", est un appareil de protection respiratoire filtrant les composés organiques à bas point d'ébullition tels que définis par la norme EN371 et les particules solides et liquides telles que définies par la norme EN143, qui ne peut être utilisé qu'avec des pièces faciales masques complets, assurant au porteur une protection telle que définie respectivement par les normes européennes harmonisées EN136.

L'équipement ne peut être utilisé que dans des lieux suffisamment ventilés dont l'atmosphère - non explosive - contient au moins 17% d'oxygène.

Marquage CE

Le marquage CE est conforme à la Directive 89/686/CEE. Il comporte le sigle "CE" suivi des 2 derniers chiffres de l'année au cours de laquelle le marquage a été apposé ainsi que le numéro d'identification de l'organisme qui assure le contrôle qualité suivant l'article 11/B. Les éléments de marquage ont 5 mm de hauteur, et sont imprimés sur le corps de l'appareil.

Les références de l'INRS qui a procédé à l'examen CE de type, sont données dans la notice d'utilisation établie par le fabricant.

Références des prescriptions vérifiées, des rapports d'essais et de vérification

L'attestation a été établie par référence aux exigences essentielles de santé et de sécurité données à l'annexe II de la Directive 89/686/CEE applicables aux EPI.

Les résultats sont consignés dans les rapports INRS n° 96RE11703221 et 95RE4402054, SPD 033A-96, BIA9203659/2120.